

Bientôt la PMA pour toutes ? Triple danger : politique, social et moral

Le 15 juin dernier, le comité consultatif national d'éthique (CCNE) a donné un « avis » qui a fait beaucoup de bruit : il a recommandé aux pouvoirs publics d'octroyer aux femmes, un droit inconditionnel à la procréation médicale assistée (PMA).

Jusqu'à présent, la PMA est réservée à celles qui vivent en couple stable avec un homme et sont affligées d'une infécondité dûment constatée par un médecin. Le CCNE suggère d'étendre la sollicitude de la loi aux célibataires et à celles qui partagent leurs existences avec une autre femme, même si elles sont fécondes par nature.

En lui-même, l'avis du CCNE n'a aucune importance. Il ne représente qu'une somme d'opinions individuelles, qui ne sont pas toutes qualifiées sur le plan moral. Si les médias lui ont accordé tant d'attention, c'est parce qu'Emmanuel Macron avait promis, pendant sa cam-



pagne présidentielle, d'appliquer ce que le comité recommanderait. Voici l'avis rendu. La défausse que le candidat pensait habile est devenue une obligation délicate pour le Président¹.

A première vue, en effet, l'élargissement proposé paraît d'importance secondaire. Il intéresse des catégories très minoritaires, lesbiennes ou femmes seules désirant avoir un enfant. Mais il soulève de graves questions que les « sages » du comité contournent prudemment. Macron serait avisé de les peser avec soin.

« Infécondité de choix » mais désir absolu d'enfant

Le CCNE explique son avis favorable par un seul argument : il est vrai, écrit-il, que les femmes appartenant aux deux groupes visés ne sont a priori victimes d'aucune infirmité physique qui justifierait une intervention médicale. Mais

¹ La Secrétaire d'Etat chargée de l'égalité des femmes et des hommes n'a pas attendu longtemps pour annoncer l'ouverture de la PMA pour toutes dès 2018.

elles sont atteintes « *d'infécondité de choix* ». Leur orientation sexuelle dans un cas, leur volonté d'autonomie individuelle dans l'autre, les privent de leur « *droit à l'enfant* ». Le gouvernement est invité à « *pallier à leur souffrance* » en leur donnant accès à un moyen artificiel de devenir enceintes.

Voici donc l'Etat appelé à montrer sa compassion pour des frustrations qui ont un caractère purement subjectif. C'est une mission inhabituelle pour lui. Il a toujours mis son honneur à ne pas sortir du rationnel et de l'objectif. Je ne connais que deux exceptions. Les « souffrances » qui sont invoquées aujourd'hui prennent la suite des « extrêmes détresses » qui avaient ouvert le droit à l'avortement et des « humiliations insupportables » éprouvées par les homosexuels dont les unions ne pouvaient devenir des mariages. Une fois de plus, l'Etat est sommé, non pas de servir l'intérêt général et ses nécessités objectives, mais de contenter des désirs particuliers qui se sentent contrariés. L'expérience montre que donner satisfaction à des exigences de cette nature entraîne le législateur, à ses risques et périls, vers des terrains mouvants et obscurs.

Ne nous arrêtons pas aux élans sentimentaux dans lesquels le CCNE veut nous enfermer. Examinons « la PMA pour toutes » à la lumière du bien commun. Elle pose trois problèmes principaux.

Qui va payer ? Et jusqu'où ?

Le premier est de caractère pratique. La PMA n'est pas une opération simple. Elle coûte cher. Qui va la payer ? La secrétaire d'Etat aux droits des femmes a fait savoir qu'elle proposerait une prise en charge générale par des fonds publics, au nom de l'égalité des patientes.

Il n'est pas évident, du point de vue de l'intérêt général, que le budget de l'assurance maladie ou celui de l'Etat, aujourd'hui déficitaires, n'aient pas d'obligations plus pressantes que de satisfaire des « désirs d'enfant » artificiels. Et puis, les statistiques montrent que les donneurs de sperme ne seront pas assez nombreux pour répondre à l'accroissement prévisible de la demande. Certains groupes de pression ont une solution toute simple : que l'Etat (encore lui) prenne à sa charge des campagnes publicitaires d'incitation au don de sperme, comme il le fait pour le sang. Cette mesure ayant peu de chances de convaincre un nombre suffisant d'hommes, l'Etat (toujours lui) est invité à étudier un système de rétribution anonyme. Le CCNE, si bienveillant qu'il soit à la cause des lesbiennes, se sent obligé de mettre le gouvernement en garde contre le risque de « *marchandisation des produits du corps humain* ». Comme on le voit, les dépenses qu'entraînerait « le droit à la PMA pour toutes » sont susceptibles d'un emballement difficilement maîtrisable et feraient surgir, en prime, de délicats problèmes d'éthique politique.

Soigner une maladie ou contenter un désir ?

Le second problème concerne la relation entre le savoir et la morale. Depuis la plus haute antiquité jusqu'à aujourd'hui, la médecine a eu pour but exclusif de restaurer autant que possible l'intégrité du corps humain, en prévenant, en guérissant ou en soulageant les maladies et infirmités qui l'amoin-drissent. Le praticien est tenu de suivre une règle morale stricte: il s'interdit de mettre ses connaissances au service d'une autre cause que celle-là. Notre époque a apporté une exception à sa mission. Depuis 1974, le code de la santé

publique admet que le médecin se fasse l'exécuteur d'avortements voulus par des femmes enceintes sans autre justification que leur désir d'interrompre leur grossesse. Dans ce cas, le praticien renonce à se laisser guider par l'impératif moral de sa profession; il applique passivement la volonté de sa cliente. « La PMA pour toutes » ouvrirait une autre brèche dans l'éthique médicale. Aider une lesbienne à avoir artificiellement un enfant, ce n'est pas soigner une maladie, mais contenter un désir. Le professionnel de la santé qui s'y prêterait, descendrait pour la seconde fois du rang de libre serviteur d'une morale universelle à celui d'esclave d'exigences individuelles. Le CCNE le pressent quand il s'inquiète timidement d'une dérive qui pousserait les praticiens à « répondre à une demande sociétale » au lieu de soigner des malades. L'accroissement des capacités techniques de la médecine s'accompagnerait de l'irresponsabilité morale du médecin. Une distorsion aussi flagrante menace notre société de débordements terrifiants.

Priver délibérément l'enfant de père

Le troisième problème touche l'enfant qui serait né d'une « PMA pour toutes ». Le CCNE a l'honnêteté de reconnaître que « l'absence de partenaire masculin » n'est pas sans conséquences. Elle prive l'enfant de père non seulement dans sa vie, mais encore dans la connaissance de ses origines. Elle heurte

un droit humain élémentaire. Certains idéologues croient pouvoir nous rassurer, exemples à l'appui : pour ce qui est des lesbiennes, la présence d'une seconde femme compense, disent-ils, l'inexistence d'homme ; les enfants élevés par ce genre de « couples » ne se distinguent pas des autres. Ne nous laissons pas égarer par leurs démonstrations intéressées. Elles n'ont aucune valeur probante. Le CCNE lui-même avoue qu'en ce domaine, il y a « absence de recherche fiable ». Les rares études menées avec une véritable rigueur scientifique² rejoignent ce que le bon sens fait pressentir : les adolescents sans père, sont plus exposés que les autres aux troubles de la personnalité, à la drogue, à l'échec scolaire, au suicide. La présence d'une seconde mère, loin de les protéger, les perturbe davantage. En attendant d'y voir définitivement clair, il serait sage que notre classe politique applique le « principe de précaution », inscrit dans notre Constitution depuis quinze ans. Il n'a été invoqué que pour protéger les produits de l'agriculture. Nos enfants valent au moins autant que les plantes.

Au total, « la PMA pour toutes » n'apporte rien de substantiel au bien commun des Français. Elle le met au contraire en danger sur le triple plan politique, moral et social. Quel homme d'Etat digne de ce nom pourrait dès lors prendre la responsabilité d'en faire une loi ?

Michel Pinton

Administrateur de Famille et Liberté

Il se peut que La Manifpour tous appelle prochainement à manifester contre la PMA pour toutes. Nous vous tiendrons alors informés par courriel et Twitter. Soyez attentifs.

² Cf. L'étude du sociologue américain Mark REGNERUS traduite et publiée par Famille et Liberté en février 2013 et accessible sur le site à la rubrique « Homoparentalité ». <http://www.familleliberte.org/images/pdf/etude%20Regnerus.pdf>

Rien que les faits

Coût d'une PMA : 4 100 €. Coût annuel pour l'Etat : 246 millions d'euros. Budget alloué pour chercher et soigner les causes de l'infertilité : 0,00 euros.

Le marché de la GPA s'organise. Selon le Figaro Vox du 11 mai : « de 60.000 € à 150.000 € le prix du bébé à Bruxelles »

« **La charge fiscale des ménages**, au cours des dernières années, est passée de 14,5% à 16% du PIB entre 2011 et 2016 ». Soit 31 milliards d'euros supplémentaires pendant le précédent quinquennat sur le dos des familles. Selon le rapport parlementaire du sénateur Albéric de Montgolfier

En 2015, en France, le **taux de nuptialité** (proportion de mariage par habitant) a baissé de 22% par rapport à 2000. En Hongrie, après une baisse de 23% de 2002 à 2010, il a augmenté de 30% de 2010 à 2015.

Depuis 2010, le **nombre de naissances** annuelles en France a baissé de 5,5% tandis qu'il a augmenté en Hongrie de 3%.

En Hongrie, depuis 2010, l'institution familiale est considérée comme une priorité nationale inscrite dans la Constitution.

Retrouvez cet article, ainsi que d'autres, sur notre Site Internet :

www.familleliberte.org

Suivez nous sur Twitter : <https://twitter.com/FamilleLiberte>

Vous êtes notre plus fidèle soutien et nous vous en remercions bien vivement.

Nous avons en effet absolument besoin de de votre aide pour nous aider à redonner confiance aux Français dans l'institution familiale et à convaincre les responsables de notre pays, associatifs et politiques, que le redressement de la France ne se fera pas sans elle.

Commandez nos brochures, notamment le *Livre Blanc pour une Nouvelle Politique Familiale*, sur notre site ou bien au moyen du coupon ci-joint, parlez-en autour de vous, et aidez-nous financièrement à en assurer la diffusion.



La Lettre de Famille et Liberté - 17 rue Dupin 75006 Paris - Tél. 01.45.48.94.80

Mail : famille.liberte@noos.fr - Site Internet : www.familleliberte.org - Tweeter : <https://twitter.com/FamilleLiberte>

Directeur de la publication : Claire de Gatellier. Dépôt légal : septembre 2017.

Impression : J2M IMPRIMERIE - Rue Henri Garliat - 02100 SAINT QUENTIN